

Check-list

des travaux à réaliser du 3^e au 4^e CI

Situation de travail et d'apprentissage (STA) :

Délai d'enregistrement des évaluations des STA :

2^e année : 15 août 2024

3^e année : 15 mai 2025

Le profil de formation et des prestations (PFP) doit être apporté au CI 4 en 1 exemplaire.

Sa version définitive, signée par l'apprenti et par le formateur, devra être adressée jusqu'au 31 mars 2025 en 3 exemplaires, + les annexes en 2 exemplaires, à la

**Commission de formation de l'AFCI-JU
Rue de l'Avenir 23
2800 Delémont**

!! Les PFP doivent être déposés agrafés uniquement. Il n'est pas nécessaire de les rendre avec un dossier de présentation ou des pochettes en plastique.

**Prochain CI : Un jour et demi en janvier 2025
Un demi-jour en avril 2025**